

Département de l'Indre
MAIRIE
de
VICQ-SUR-NAHON
2, rue de l'Eglise
36600 VICQ-SUR-NAHON

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice **14**
présents **13**
votants **13**

L'an deux mille vingt-trois, le **6 mars à 18 h 30.**

Le Conseil Municipal de VICQ-SUR-NAHON, convoqué le 27 février 2023 **en session ordinaire**, à la **Mairie**, s'est réuni sous la Présidence de **M. GUILLET Jean-Charles, Maire**.
PRESENTS : MM. GUILLET Jean-Charles, PINAULT Jean-Christophe, Mmes ARRICOT Danièle, CHAUVIN Christelle, MM. ROUVEIX Didier et LAUZANNE Michel, Mme ALCHEIK Sylviane, M. COSTES Pascal, Mme LOJON Véronique, MM. CHABOT Philippe, JAMET Jean-Claude, RABIER Benjamin, Mme TROVERO Ingrid.

Procuration : Mme TRIPAULT Christelle donne procuration à Mme ARRICOT Danièle.

Secrétaire : Mme ARRICOT Danièle.

8. Enquête publique complémentaire relative à la régularisation de l'arrêté préfectoral n°36-17-10-13-004 du 13 octobre 2017 autorisant la SAS FERME EOLIENNE DES CHAMPS DE BAUDRES à exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Baudres.

Pour ce sujet, M. le Maire a donné la parole à M. PINAULT Jean-Christophe, étant riverain du projet, il s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote.

Vu l'enquête complémentaire relative à la régularisation de l'arrêté préfectoral n°36-17-10-13-004 du 13 octobre 2017 autorisant la SAS FERME EOLIENNE DES CHAMPS DE BAUDRES à exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de BAUDRES.

Considérant que la commune de Vicq-sur-Nahon est située dans un rayon d'affichage de 6 km, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement concernant la régularisation citée.

Le **Conseil Municipal** après avoir délibéré et voté à bulletin secret par 11 votes contre, 1 vote pour et 1 abstention, décide d'émettre un **avis défavorable** au projet du parc éolien des Champs de Baudres sur la commune de Baudres au vu de l'enquête publique complémentaire.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,



J. C. GUILLET.

D. ARRICOT

Accusé de réception en préfecture
036-213602378-20230306-DELIB06032023-DE
Date de télértransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023